



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 17
- procurations : 9
- ayant pris part au vote : 26

DÉLIBÉRATION n° 2023/066

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLOON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Pascal Audic, Cindy SIBE à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Jean-Claude SUBIAS, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLOON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.
Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et cadre de vie - Demande de subventions - Pré Lagleize

En 2022 a été initiée l'implantation du terrain multisports comme 1ère pierre du projet global d'aménagement de cet espace.

Il s'agit d'un projet de renaturation d'un terrain aujourd'hui en friche.

C'est un projet de réalisation d'un lieu intergénérationnel, à proximité de résidences d'habitation et surtout situé entre le collège et le lycée.

L'idée est de capter les jeunes, leur permettre d'avoir un espace d'activités pour qu'ils puissent se retrouver et rencontrer les habitants du quartier. Raison pour laquelle nous avons commencé par l'implantation d'un terrain multisports en fin 2022. Nous étions partis du constat réalisé par la CAF d'un manque d'offre à destination de la jeunesse.

Du mobilier urbain y sera mis en place afin que les usagers puissent se poser, pique-niquer, etc. L'accent sera mis sur la végétalisation du lieu, avoir des zones d'ombres et amener de la fraîcheur.

Dans un second temps, une aire de jeux pour enfants serait implantée ainsi que d'autres activités en fonction de la concertation qui a été mise en œuvre.

Ce projet est au cœur d'une démarche de « renaturation des villes et des villages », et répond notamment aux objectifs du Fonds Vert déployé par l'Etat et de l'agence de l'eau.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Terrassement Aménagements paysagers	70 000	Fonds Vert (43 %)	30 000
		Agence de l'eau (21%)	15 000
		Région (16%)	11 000
		Autofinancement (20 %)	14 000
Total	70 000	Total	70 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter les financeurs selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,




Affiché le 19 avril 2023